



INFORMATIONS SUR L'INSCRIPTION EN LIGNE AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE, ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Nous informons les utilisateurs que, du 02 MARS au 31 MAI 2020, la société Markas s.r.l. (SARL) collectera les inscriptions à travers le logiciel School E-suite. Après le 31 mai 2020, aucune inscription ne sera acceptée.

S'INSCRIRE EN LIGNE

À partir du lundi 02 mars 2020, il sera possible de s'inscrire en vous connectant au site Internet dédié dans la section Formulaire – Bureau de l'école – Information et formulaire – Restauration scolaire du Site du Commun de Castellina Grotte <http://www.comune.castellicalepio.bg.it/hh/index.php> (version en français).

Veuillez cliquer sur ce lien www.schoolesuite.it/default1/castelli et y accéder avec vos données.

L'inscription au service est impérative aussi pour ceux qui étaient déjà inscrits aux années précédentes. Veuillez noter que seulement le parent payant (Parent 1) indiqué dans le registre peut s'inscrire en ligne. Les nouvelles inscriptions doivent être effectuées par un parent ou par la personne qui exerce l'autorité parentale sur le mineur. **N.B. La « nouvelle inscription » ne peut être effectuée que par ceux qui possèdent un code PAN.**

Pour toute information (mot de passe oublié etc.), nous vous invitons à nous contacter par courriel **UNIQUEMENT** à l'adresse castellicalepio@markas.com en indiquant le nom et le prénom de l'enfant.

CONDITIONS POUR ACCÉDER AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

En cas de dette demeurée impayée au moment de l'inscription en ligne et au début de l'année scolaire 2020-2021, l'accès au service de restauration n'est pas assuré. De plus, l'accès est autorisé (par ordre d'importance) à ceux :

1. Qui choisissent le temps plein ;
2. Dont les deux parents travaillent ;
3. Qui ont un frère ou une sœur déjà inscrit.e au service ;
4. Qui mangent à la cantine au moins 3 jours par semaine à l'École primaire et 1 jour par semaine à l'École secondaire.

Si le 30/06/2020 les inscriptions demeurent impayées, elles ne seront acceptées qu'au moment du paiement de cette dette.

CAPACITÉ MAXIMALE DES RÉFECTOIRES SCOLAIRES

Nous vous informons que, une fois la capacité maximale atteinte et en cas de surplus d'inscriptions, celles-ci seront tenues en compte et ajoutées à la liste d'attente.

RÉFECTOIRE TAGLIUNO Capacité totale : **234** élèves répartis comme indiqué ci-dessous :

TOUR	ÉCOLE	Capacité maximale
1°	PRIMAIRE	78
2°	PRIMAIRE	78
3°	COLLÈGE	78

RÉFECTOIRE CIVIDINO Capacité totale : **288** élèves répartis comme indiqué ci-dessous :

TOUR	ÉCOLE	Capacité maximale
1°	PRIMAIRE	96
2°	PRIMAIRE	96
3°	COLLÈGE	96



RÉGIMES SPÉCIAUX

La demande de régimes spéciaux pour des raisons sanitaires, accompagnée de certificats médicaux renouvelés (même si le régime est déjà connu), doit être envoyée au Bureau de l'école du Commun de Castelli Calepio qui se chargera de la transmettre à la société Markas s.r.l. (SARL) pour la rédaction des programmes diététiques. Les régimes alimentaires éthiques ou religieux doivent être spécifiés en phase d'inscription en ligne.

INFORMATIONS SUR LE SERVICE DE RESTAURATION

Le service de restauration scolaire prévoit :

Pour l'école primaire : n. 5 repas hebdomadaires.

Pour l'école secondaire :

- ✓ n. 3 repas hebdomadaires, de septembre à janvier ;
- ✓ n. 2 repas hebdomadaires, de février à juin.

COÛT DU REPAS

Le concessionnaire est autorisé à recouvrer à l'Utilisateur le montant de **4.22 € pour chaque repas** (TAV inclus). L'Istat peut éventuellement ajuster le tarif.

COMMENT FONCTIONNE LE DÉBIT POUR AVOIR ACCÈS AUX SERVICES

Pour le service Restauration scolaire le débit se fait tous les jours à travers un relevé via tablet. Les repas sont donc enregistrés en temps réel. Le relevé se fait avant 10 heures ; par conséquent, seuls les repas enregistrés dans ce délai seront débités, même s'ils n'ont pas été consommés à cause d'une sortie anticipée. Les anomalies qui concernent les débits doivent être communiquées dans un délai d'un (1) mois à compter de la provision du service. Après ce délai, il ne sera plus possible de procéder à aucune variation.

MOYENS DE PAIEMENT

Le paiement du tarif s'effectue à travers un système prépayé, autrement dit, les repas doivent être payés avant d'être consommés.

Un code personnel (code PAN) lié à un compte virtuel sera attribué à chaque enfant inscrit au service. Ce code vous servira pour recharger le compte.

Le code PAN, qui est valide pour toute la durée de l'année scolaire de l'Élève, est livré aux nouveaux inscrits par le concessionnaire via lettre imprimée avant le début du service.

Les paiements doivent être effectués **UNIQUEMENT** à travers les moyens indiqués ci-dessous :



Après des exercices conventionnés sur le territoire :

- ✓ Bar Tabaccheria Cadei di Cadei Rosanna – 14 Via Roma, Castelli Calepio
- ✓ Bar Grazia di Costa Maria – 19 Via F.lli Pagani, Cividino di Castelli Calepio

Il est possible de recharger le compte en espèces ou pago-bancomat en spécifiant le code PAN et le montant. La somme sera créditée en faveur de l'Élève. Vous recevrez enfin une facture du virement effectué. Cette opération est gratuite et elle n'est pas soumise au paiement d'une commission

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

La société Markas s.r.l. (SARL) informe que, aux fins de la création et de la gestion du service de restauration auprès du Commun de Castelli Calepio, elle est titulaire des données personnelles conformément aux dispositions du Règlement UE n. 679/16 (actuellement : Règlement). L'attribution des données est nécessaire pour mettre à exécution la requête d'activation du service. Le refus à les fournir impliquera l'impossibilité de procéder avec cette demande.

Les données, traitées avec des modalités informatiques et télématiques ne seront pas utilisées pour des raisons de marketing et/ou à des fins publicitaires, mais seulement pour la durée de 24 mois à compter de l'expiration du service.

En cas de situation de crédit nulle ou active et en cas de situation de dette passive, la durée est considérée jusqu'à l'exécution de l'obligation pécuniaire du débiteur, sauf les délais de prescription requis par la loi."

La partie intéressée peut exercer ses droits conformément aux articles 15 et 22 du Règlement comme, à titre d'exemples, le droit de rectifier, notamment de changer les données personnelles erronées, autrement dit la possibilité de modifier les données incomplètes et le droit de s'opposer au traitement des données personnelles qui la concernent à tout moment. Le Responsable pour la Protection des Données Personnelles c'est Gruppo Inquiries Srl, référent Dr. Andrea Avanzo, adresse e-mail IT-privacy@markas.com."